

Brevet Professionnel Coiffure (BP Coiffure)

Objectifs

Le titulaire d'un BP Coiffure est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans des entreprises de production et de distribution de produits capillaires... Il maîtrise toutes les techniques de :

- Coupe transformation.
- Coloration-mèches.
- Coiffure événementielle.
- Défrisage.
- Coloration-mèches.
- Entretien pilo-facial.
- Accueil (prise en charge et relation clientèle).
- Conseils clientèle et valorisation des services.
- Prise en charge de la gestion administrative et financière d'un salon et la gestion du personnel.

Entreprises d'accueil

Salon de coiffure.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Être titulaire du CAP Coiffure.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
45033608	12281

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 4 (cadre européen des certifications), Équivalent à un Bac.

Durée de la formation

800 heures (sur 2 ans).
Démarrage en août.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
24 semaines en UFA,
80 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



UFA Les 3 Vallées

2 avenue de l'Ermitage
74200 THONON LES BAINS
04 50 71 77 88
veronique.catasso@cneap.fr
www.lycee3vallees.fr

Architecture et contenu de la formation

BC01 - Création, couleur, coupe, coiffage

- Gérer les produits et les matériels
- Planifier les activités
- Concevoir une coiffure personnalisée
- Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
- Créer et réaliser des coupes
- Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages

BC02 - Modification durable de la forme

- Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
- Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
- Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique

BC03 - Option A - coiffure événementielle

- Concevoir et réaliser des coiffures événementielles

BC04 - Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial

- Réaliser des coupes masculines spécifiques
- Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

BC05 - Vente-conseil

- Transmettre des informations et rendre compte
- Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
- Développer la vente des produits et des services
- Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
- Évaluer la satisfaction de la clientèle

BC06 - Management et gestion d'un salon de coiffure

- Collecter, sélectionner et traiter les informations
- Animer et encadrer les personnels
- Participer à la gestion de l'entreprise
- Évaluer le travail du personnel

BC07 - Sciences et technologies

- Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation

BC08 - Arts appliqués à la profession

- Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique

BC09 - Expression et connaissance du monde

Français et histoire-géographie

- Produire et analyser des discours de nature variée
- Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
- Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
- Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

BC10 - Epreuve facultative langue vivante

Compétences de niveau B1+ du CECRL

S'exprimer oralement en continu

Interagir en langue étrangère ou régionale

Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Création coupe couleur coiffage	6	Ponctuel	Pratique durée : 2h30
E2 : Modification durable de la forme	5	Ponctuel	Pratique durée : 2h
E3 : Epreuve optionnelle coiffure	5	Ponctuel	Pratique durée : 1h
E4 : Gestion de l'entreprise • Vente conseil • Management et gestion d'un salon	2 3	Ponctuel	Oral (10 min) Ecrit (3h)
E5 : Sciences technologiques et arts appliqués • Sciences et technologies (technologie et méthodes, Cadre organisationnel) • Arts appliqués	6 2	Ponctuel	Ecrit (3h) Ecrit (2h)
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	3	Ponctuel	Ecrit durée : 3h
Anglais	1	Option facultative	Oral durée : 15 min

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du BP Coiffure dans l'UFA	-	67%	-	-
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrant (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortant (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Brevet de maitrise.
- BTS Coiffure.

Débouchés professionnels :

- Coiffeur salarié.
- Coiffeur à domicile.
- Manager d'un salon de coiffure.
- Gérant de son propre salon de coiffure.
- Responsable technique.
- Conseiller professionnel.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 300 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

1. Convention collective : Rémunération dans la branche

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Les rémunérations applicables sont les suivantes :

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	57%	67%	80%	100 %
2 ^e année	67%	77%	80 %	100 %

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accès par transport

Gare SNCF à proximité immédiate avec toutes les lignes de bus.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Non.

Les + de la formation

• Engagement

Suivi individualisé - Accompagnement personnalisé

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place à la nuité.
- Appart'Hôtels à proximité immédiate

Matériel / Équipement

- Salon pédagogique.
- Salle multimédia.
- Ordinateurs portables.
- Vidéo-projecteur dans les salles de cours.
- Espace numérique de travail.

Coordonnées de l'UFA



UFA Les 3 Vallées

2 avenue de l'Ermitage
74200 THONON LES BAINS
04 50 71 77 88
veronique.catasso@cneap.fr
www.lycee3vallees.fr

Référente Handicap

Cindy FLORET
cindy.floret@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026